

Informations de base	
2007/2148(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
4ème rapport sur la cohésion économique et sociale	
Subject	
4 Cohésion économique, sociale et territoriale	
4.70 Politique régionale	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	REGI	Développement régional	GUELLEC Ambroise (PPE-DE)	25/06/2007
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG	Budgets	GRIESBECK Nathalie (ALDE)	20/09/2004
	ECON	Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH	Pêche	GUERREIRO Pedro (GUE/NGL)	18/06/2007
	FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Politique régionale et urbaine	HÜBNER Danuta

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
30/05/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0273 	Résumé
21/06/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/01/2008	Vote en commission		Résumé
29/01/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0023/2008	
21/02/2008	Décision du Parlement	T6-0068/2008	Résumé
21/02/2008	Résultat du vote au parlement		
21/02/2008	Débat en plénière		
21/02/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2148(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/6/50545

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE396.678	26/10/2007	
Avis de la commission	PECH	PE393.949	23/11/2007	
Amendements déposés en commission		PE398.658	17/12/2007	
Avis de la commission	BUDG	PE396.762	18/12/2007	
Amendements déposés en commission		PE398.371	20/12/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0023/2008	29/01/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0068/2008	21/02/2008	Résumé

Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2007)0273 	30/05/2007	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2007)0694 	30/05/2007	

4ème rapport sur la cohésion économique et sociale

2007/2148(INI) - 21/02/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le 4ème rapport de la Commission sur la cohésion économique et sociale. En se ralliant largement au rapport d'initiative établi par M. Ambroise **GUELLEC** (PPE-DE, FR), les députés considèrent qu'une politique de cohésion européenne globale demeure nécessaire du fait de la persistance d'importantes disparités et de problèmes structurels spécifiques dans de nombreuses régions européennes, situation aggravée par le récent élargissement de l'Union.

Résultats contrastés de l'état de la cohésion dans l'UE : le Parlement se félicite que les anciens pays de cohésion (Grèce, Espagne, Portugal et Irlande), aient connu un effet de rattrapage considérable, mais rappelle que, malgré cette croissance, d'importants déséquilibres interrégionaux et des problèmes structurels profonds demeurent sans solution. Il se réjouit également des taux de croissance élevés enregistrés dans les nouveaux États membres mais constate que leur convergence économique ne peut être envisagée qu'à moyen ou long terme et que processus sera long.

Les députés sont également préoccupés par le fait que la convergence entre les pays masque bien souvent un creusement des écarts entre les régions et à l'intérieur de celles-ci. Ils constatent dès lors que la nécessité de l'intégration sociale des groupes de citoyens les plus vulnérables demeure.

La résolution met l'accent sur l'effet de polarisation dans les régions capitales, un phénomène particulièrement flagrant dans les nouveaux États membres, susceptible d'entraîner de grandes disparités de taux de chômage dans les centres villes. La Commission est invitée à répondre spécifiquement à ce problème en présentant des propositions concrètes propres à contrôler le processus d'urbanisation. Les députés rappellent en outre la nécessité d'intégrer la perspective de genre, l'égalité des chances et les besoins particuliers des handicapés et des personnes âgées à chacun des stades de la mise en œuvre des projets relevant de la politique de cohésion.

Politique régionale et stratégie de Lisbonne : les députés soulignent les différences importantes qui existent entre les États en ce qui concerne les crédits investis dans la recherche et le développement, et constatent de fortes disparités régionales en matière d'innovation. Ils demandent par conséquent la mise en œuvre d'une politique énergique visant à soutenir l'innovation sous toutes ses formes et invitent la Commission à ouvrir des possibilités de coopération mutuelle entre les entreprises, le secteur public, les écoles et les universités, pour créer des groupes d'entreprises innovantes. Ils réclament également l'introduction rapide d'une réglementation et de normes claires pour régir des modèles de partenariats public-privé qui permettent aux régions d'utiliser du capital privé à des fins publiques. Les députés soulignent également que la politique de cohésion ne saurait privilégier les régions déjà dynamiques, ce qui se produirait si un fléchage strict des crédits était mis en place.

Une approche intégrée de la cohésion territoriale : tout comme dans sa résolution sur le suivi de l'agenda territorial et de la charte de Leipzig (voir [INI /2007/2190](#)), le Parlement invite la Commission à inclure, dans son prochain Livre vert sur la cohésion territoriale, une définition de la « cohésion territoriale » afin de permettre la réalisation de nouveaux progrès dans cette politique communautaire. Il souligne également l'importance d'un véritable partenariat et de la mise en œuvre d'une réelle gouvernance multi-niveaux associant chaque échelon communautaire, national, régional et local, en consultation avec les partenaires économiques et sociaux, à la définition et à la mise en œuvre des objectifs de développement régional.

Les députés prônent en outre le développement d'une approche intégrée identifiant les synergies possibles entre la politique de cohésion et les grandes politiques sectorielles comme les transports, l'agriculture, la pêche, le développement rural, l'environnement et l'énergie, la recherche et la technologie.

Le Parlement propose de donner la priorité aux politiques servant un réel développement polycentrique des territoires, de façon à soulager les pressions sur les villes capitales et favoriser l'émergence de pôles secondaires. Dans ce contexte, le soutien des zones rurales et le rôle important des villes de taille petite et moyenne dans l'espace rural ne doivent pas être négligés. Il demande parallèlement que des dispositions concrètes soient prises pour réduire les disparités entre les régions facilement accessibles et celles qui souffrent de handicaps structurels, comme les îles, les régions montagneuses, les zones faiblement peuplées et les régions périphériques et frontalières, en reconnaissant leur position désavantageuse et en prenant des mesures d'aide spéciales et permanentes en leur faveur.

Nouveaux défis et budget : les députés soulignent l'importance de mettre en place des projets pilotes et des stratégies novatrices pour adapter les régions aux nouveaux défis ayant un fort impact territorial, comme l'évolution démographique, la concentration urbaine, les déplacements migratoires (qui sont particulièrement problématiques pour les régions rurales et périphériques), les questions de l'approvisionnement énergétique et du climat et l'adaptation aux mutations résultant de la mondialisation.

Convaincus que la politique de cohésion devra être encore renforcée, les députés demandent que des ressources financières suffisantes soient affectées à la politique de cohésion au niveau communautaire. La révision du cadre financier devrait être l'occasion de définir les moyens budgétaires nécessaires pour relever l'ensemble des défis territoriaux de l'Union.

Le Parlement attire enfin l'attention sur les retards qui existent dans l'absorption des fonds structurels dans les États membres et réaffirme son soutien à l'"Initiative européenne en matière de transparence" lancée par la Commission, qui identifiera les données concernant les bénéficiaires des fonds structurels à compter de 2008.

4ème rapport sur la cohésion économique et sociale

2007/2148(INI) - 30/05/2007 - Document de base non législatif

OBJECTIF : évaluer les conséquences du financement pour les régions et ouvrir le débat sur le prochain cycle de la politique de cohésion (4^{ème} Rapport sur la cohésion économique et sociale).

CONTENU : ce document décrit l'état économique, social et territorial d'une Union élargie qui compte désormais 27 États membres et 268 régions. Il contient une analyse détaillée de la situation des régions sur le triple plan du produit intérieur brut, de la productivité et de l'emploi, recense diverses difficultés auxquelles les États membres doivent s'attendre au cours des prochaines années et fournit une première évaluation des effets de la politique de cohésion européenne pour la période de programmation 2000-2006 et des préparatifs de la nouvelle période (2007-2013).

Les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

1) Valeur ajoutée de la politique de cohésion : grâce à une démarche rigoureuse, la politique de cohésion a réussi à peser sur les niveaux de vie et de perspectives dans l'Union.

- **convergence aux niveaux national et régional** : au cours de la période 2000-2006, les principaux bénéficiaires de la politique de cohésion ont continué d'afficher des taux de croissance impressionnants. Ces tendances vont se poursuivre : selon les estimations, les investissements consentis au titre des programmes contribueront à l'élévation de 5 à 15% des niveaux absolus de PIB dans la plupart des nouveaux États membres au cours de la période 2007-2013. En outre, d'ici à 2015, près de 2 millions d'emplois supplémentaires devraient être créés sous l'effet de ces investissements ;
- **soutien à la croissance et à la création d'emplois également en dehors des régions de convergence** : sur la période 2000-2005, les estimations suggèrent la création de plus de 450.000 emplois bruts dans 6 pays, qui représentent environ les deux-tiers de l'aide allouée par l'Europe à l'Objectif 2 ;
- **soutien à la capacité innovante des États membres et des régions** : entre 2000 et 2006, la politique de cohésion a apporté une aide importante aux efforts de R&D et a renforcé la capacité d'innovation, en particulier dans les régions de l'Objectif 1. Le volume de ressources à investir dans l'innovation et la R&D au titre de la politique de cohésion va plus que doubler au cours de la période 2007-2013 ;
- **investissement en capital humain** : les programmes de cohésion cofinancent chaque année la formation de quelque 9 millions de personnes, dont plus de la moitié de femmes. Une proportion élevée de bénéficiaires, soit accèdent (retournent) à l'emploi à l'issue d'une formation, soit déclarent bénéficier de meilleures conditions d'emploi et d'un revenu plus élevé ;
- **effet de levier de la politique de cohésion sur le capital public et privé** : entre 2000 et 2006, chaque euro investi par la politique de cohésion a mené, dans les régions Objectif 1, à une dépense additionnelle moyenne de 0,9 euros. Dans les régions Objectif 2, la dépense peut représenter jusqu'à trois fois le montant investi ;
- **amélioration de la qualité des investissements publics** : la programmation de la politique, selon une approche septennale fondée sur une sécurité budgétaire tout au long de cette période, a profondément amélioré la programmation budgétaire à long terme dans de nombreux États membres et régions ;
- **meilleure gouvernance** : le principe du partenariat est un principe fondamental qui sous-tend tous les aspects de la politique de cohésion - la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation - et qui est aujourd'hui largement reconnu comme un élément essentiel d'une bonne gouvernance.

2) Situation et tendances économiques, sociales et territoriales dans les États membres et régions de l'Union européenne des 27 : l'analyse montre que les disparités en matière de revenus et d'emplois se sont atténuées ces dix dernières années. En dépit de ces avancées, les disparités restent considérables. Ceci est en partie dû au récent élargissement et en partie à cause du fait que la croissance - dans les premières phases du développement - tend à se concentrer dans les zones les plus dynamiques des pays.

- **Cohésion économique** : le rapport montre que la convergence existe tant au niveau national qu'au niveau régional. Les pays bénéficiaires de la politique de cohésion au cours de la période 1994-2006 ont enregistré un fort taux de croissance : le PIB par habitant de la Grèce est ainsi passé de 74% à 88% de la moyenne de l'UE-27 en 2005. Celui de l'Espagne et de l'Irlande est passé respectivement de 91% et 102% à 102% et 145% de la moyenne de l'Union. La croissance au Portugal est descendue sous la moyenne européenne depuis 1999. En 2005, son PIB par habitant atteignait 74% de la moyenne EU. Les nouveaux États membres, en particulier ceux à très faible PIB par habitant, ont affiché la croissance la plus marquée et ont rattrapé le plus rapidement leur retard. Le PIB des trois États baltes a pratiquement doublé entre 1995 et 2005. Les taux de croissance de la Pologne, de la Hongrie et de la Slovaquie ont plus que doublé par rapport à la moyenne de l'UE. Il semble cependant que la Pologne et, plus spécialement, la Bulgarie et la Roumanie, mettront plus de 15 ans avant d'atteindre un PIB par habitant de 75% de la moyenne de l'UE-27.

Les régions en retard de développement dans l'UE-15, principales bénéficiaires de l'aide accordée au titre de la politique de cohésion au cours de la période 2000-2006, ont affiché une augmentation significative du PIB par habitant par rapport au reste de l'UE entre 1995 et 2004. De plus, ces régions rattrapent rapidement leur retard en termes de productivité. Ceci se remarque particulièrement dans les nouveaux États membres (en particulier dans les trois États baltes et partiellement en Pologne).

- **Cohésion sociale** : entre 2000 et 2005, les taux d'emploi régionaux ont convergé à l'intérieur de l'UE et les écarts dans les taux de chômage se sont réduits, le chômage ayant baissé de 13,4% à 12,4% dans les régions en retard de développement. La proportion de la population menacée de pauvreté reste toutefois relativement élevée dans certains États membres (en moyenne, en 2004, environ 75 millions de personnes étaient menacées de pauvreté, soit 16% de la population de l'UE). De plus, si les niveaux d'éducation des jeunes augmentent, ils restent faibles dans les régions en retard de développement (notamment en Roumanie, en République tchèque, en Italie et en Slovaquie).
- **Cohésion territoriale** : les chiffres montrent que la prospérité économique dans l'UE devient moins concentrée géographiquement: le « noyau » économique traditionnel d'Europe (l'espace délimité par Londres, Paris, Milan, Munich et Hambourg) représentait en 2004 une part de PIB dans l'UE-27 considérablement plus petite qu'en 1995. Cette tendance est due à l'émergence de nouveaux centres de croissance comme Dublin, Madrid, Helsinki et Stockholm, mais aussi Varsovie, Prague, Bratislava et Budapest. Toutefois, à l'intérieur des États membres de toute l'UE, l'activité économique s'est davantage concentrée dans les régions-capitales avec une tendance à la suburbanisation (dans 90% des agglomérations urbaines, la population des banlieues s'est accrue davantage que dans le centre des villes). La concentration de la pauvreté dans les quartiers urbains reste un problème propre à de nombreuses villes d'Europe. De plus, certaines zones rurales continuent de se dépeupler notamment dans le sud de l'Italie, le nord de la Finlande, en Suède et en Écosse, dans la partie orientale de l'Allemagne et de la Pologne. Les possibilités d'échanges transfrontaliers s'étendent et doivent être renforcées.

3) Nouveaux défis : la croissance et l'emploi ont besoin de politiques capables d'anticiper et de maîtriser les nouveaux enjeux. Certains de ces enjeux sont particulièrement importants pour la politique de cohésion car ils produisent souvent un impact inégal sur le territoire de l'Europe et peuvent contribuer à l'amplification des disparités sociales et économiques. Ces principaux défis sont les suivants : i) nécessité de restructurer, de moderniser et de faciliter l'innovation ; ii) lutte contre le changement climatique ; iii) hausse des prix de l'énergie ; iv) nouveaux déséquilibres démographiques et montée de tensions sociales ; v) difficultés pour les politiques nationales de réagir au rythme rapide des mutations imposées par ces évolutions.

4) Questions clés: le rapport pose plusieurs questions dans la perspective d'un large débat sur l'avenir de la politique de cohésion.

- Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de la préparation des programmes 2007-2013? Dans quelle mesure la politique de cohésion s'adapte-t-elle aux nouveaux défis auxquels les régions européennes sont confrontées?
- Comment les régions pourraient-elles réagir aux pressions exercées par des concurrents dynamiques dans des secteurs faiblement ou moyennement techniques?
- Quel serait le rôle de la politique de cohésion pour répondre au changement démographique?
- Est-ce que les changements climatiques posent un défi à la politique de cohésion?
- Comment la politique de cohésion peut-elle développer davantage une approche intégrée et plus flexible du développement/de la croissance et de la création d'emplois?
- Comment la politique de cohésion pourrait-elle promouvoir davantage un développement harmonieux, équilibré et soutenable en tenant compte de la diversité des territoires à l'intérieur de l'UE, comme les régions, les îles et les zones rurales et côtières, mais aussi les villes les plus défavorisées, les régions industrielles en déclin, d'autres régions aux spécificités géographiques particulières?
- Quelles incidences les défis identifiés ont-ils sur les éléments clés de la cohésion sociale tels que l'inclusion, l'intégration, les opportunités pour tous? De nouveaux efforts sont-ils nécessaires pour anticiper et contrer ces effets?
- Quelles sont les futures qualifications clés essentielles à nos citoyens pour faire face aux nouveaux enjeux?
- Quelles sont les compétences indispensables à développer au niveau régional pour rendre les régions globalement compétitives?
- Comment peut-on évaluer le système de gestion de la politique pour la période 2007-2013?
- Quelle serait la répartition optimale des responsabilités entre les niveaux communautaire, national et régional dans un système de gouvernance à plusieurs niveaux?
- Comment la politique de cohésion peut-elle soutenir plus efficacement les politiques publiques dans les États membres et les régions? Par quels mécanismes de mise en œuvre la politique pourrait-elle gagner en efficacité et en simplicité?
- Comment renforcer la relation entre la politique de cohésion et d'autres politiques nationales et communautaires pour obtenir plus de meilleures synergies et complémentarités?
- Quelles sont les nouvelles possibilités de coopération entre les régions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE?